



Délibération
DRH/ACS

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20190925-2019_111MODEFFE-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

2019 - 111. DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 29

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Aziz BACHOUR à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Jacques LOUBIERE à Jean-Pierre ROUDIER, Laurence HENRY à Josette GROLEAU.

Absents excusés : 2

Bruno DRAPRON, Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 18 septembre 2019

Date d'affichage : 10 OCT. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité de créer un poste de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique de classe normale (professeur chargé de direction) suite à l'obtention du concours,

Considérant la nécessité de créer 4 postes d'adjoint technique à temps complet permettant une augmentation du temps de travail de 3 agents et le recrutement d'un 4^{ème} agent répondant aux besoins du service des moyens généraux,



Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2019 au chapitre 012,

Après avis du comité technique du 23 septembre 2019,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 12 septembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la création :

Nombre de poste	Libellé du poste à créer	Durée hebdomadaire	Catégorie	Affectation
1	Professeur Territorial d'Enseignement Artistique de classe normale (<i>en charge de la Direction</i>)	TC	A	Conservatoire
3	Adjoints techniques	TC	C	Moyens Généraux
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	C	Moyens Généraux



- Sur la suppression :

Nombre de poste	Libellé du poste à supprimer	Durée hebdomadaire	Catégorie	Affectation
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TC	B	Conservatoire
2	Adjoints techniques	29,02/35 ^{ème}	C	Moyens Généraux
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	29,02/35 ^{ème}	C	Moyens Généraux

- De mettre à jour le tableau des effectifs à la date du présent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.